

COMMUNE de BARBUISE

Bulletin d'informations municipales spécial E.N.R. (Energies nouvelles et renouvelables) Mars 2024

Avant propos.....



J'ignore encore pour quelles raisons, le débat autour des éoliennes a pris une telle ampleur alors qu'aucun projet n'est ou ne fut initialisé par votre Conseil Municipal. La loi dite d'accélération des énergies renouvelables (Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023) fait simplement obligation aux communes de définir des zones ou ces énergies renouvelables pourraient être installées.

Comme j'ai pris l'habitude de le faire, pour les sujets importants, j'ai organisé une réunion de **commission municipale** au cours de laquelle j'ai demandé à un promoteur de parc éolien ainsi qu'à un collègue maire de venir s'exprimer, en toute liberté, devant vos élus afin que chacun puisse s'informer.

En ouverture de cette réunion, j'ai d'ailleurs précisé que je n'avais aucune sympathie, ni intérêt particuliers à l'égard des éoliennes et qu'en aucun cas, je mettrai *le feu* à notre village pour défendre ou imposer un projet de ce type.

Si le bouche à oreille est un excellent moyen de communication, il présente comme principal inconvénient, de déformer très vite les propos tenus, voir plus et dans le cas présent... beaucoup plus....!

En conséquence, une semaine plus tard, j'ai reçu un mail que je livre à votre appréciation. Ce mail présente l'avantage de reprendre de nombreux arguments contre la production d'énergie éolienne. Certains de ces arguments sont entendables, d'autres sont en partie erronés et certains relèvent d'une méconnaissance de nos institutions administratives ou fiscales. Je me permettrai aussi, en toute humilité, en ma qualité de simple naturaliste amateur, d'apporter des précisions sur la faune ou la flore locale.

Vous jugerez certainement mon propos long et fastidieux et je vous prie de m'en excuser, mais, quel que soit le sujet, rien n'est tout blanc, ni tout noir. Je n'ai pas la prétention de détenir la vérité, mais la seule recherche de celle-ci nécessite de nombreux arguments et beaucoup d'objectivité. Aucune opinion, aussi sincère soit-elle, ne peut se résumer en quelques affirmations péremptoires.

Comme à mon habitude, je mentionnerai mes sources à chaque fois que cela me sera possible.

Le texte du mail signé par deux opposants à un hypothétique projet éolien sera **écrit en italique de cou-**leur bleue sur fond gris. N'ayant aucune compétence en matière de censure, les propos tenus sont intégralement reproduits. Seule la mise en page sera adaptée au format de ce document.

Par déontologie, je ne citerai pas les noms de ces *opposants*, libres à eux de se faire connaître par tout moyen à leur convenance.

En aucun cas, je ne pourrais admettre qu'ils soient pris à partie, chacun doit-être libre de ses opinions et chaque opinion formulée doit pouvoir être réfutée. Tout ceci bien évidemment, dans le respect des lois de notre République.

L'Avènement d'internet et des réseaux sociaux met à la disposition de chacun d'entre nous une masse considérable d'informations, certaines sont justes et fort utiles à notre compréhension et à notre culture d'autres sont totalement fantaisistes et parfois dangereuses. En en minimum de temps, sur votre moteur de recherche préféré, vous trouverez des sites qui vous expliquerons très sérieusement que la terre est plate, que Napoléon est une pure invention de certains historiens, ou que les hommes n'ont jamais mis les pieds sur la lune. Plus grave, et plus proche de nous, pendant la période COVID, certains sites conspirationnistes ont propagé des informations, qui aujourd'hui nous font sourire, mais qui en 2020 et 2021, ont conduit de nombreux crédules vers les unités de réanimations voir vers leur dernière demeure.

Il faut aussi se méfier des demies vérités. Exemple : Certaines règles notamment en terme d'urbanisme ne s'appliquent pas de manière identique dans toutes les communes, et parfois certains sites ne font aucune distinction. Et puis, nous sommes tous pareils, nous sommes tous heureux et nous nous réjouissons lorsque nous trouvons des informations qui vont dans notre sens et confortent nos opinions et au-delà flattent notre égo. Ceci les moteurs de recherches l'on bien compris, leurs algorithmes, après avoir analysé vos précédentes recherches, vous proposent en priorité des réponses en adéquation avec votre opinion.

Les éoliennes enlaidissent nos paysages.

Je n'ai aucune réponse à cela..! Je n'ai pas la prétention d'être un parangon du bon goût. Certains trouvent cela moche, d'autres prétendent ne plus y faire attention, d'autres encore comparent les éoliennes à de grands oiseaux. Chacun est parfaitement libre d'aimer ou de ne pas aimer. Dans ce domaine l'appréciation, le jugement de tout un chacun est parfaitement respectable.

Je suis d'accord sur un point, toute construction altère le paysage (Pylônes, silos, centrales électriques, etc...). Le développement des stations de sport d'hiver a profondément dénaturé les paysages alpestres. Ce qui est éminemment regrettable, c'est que l'œil humain, et au delà notre cerveau, finit par ne plus voir certaines horreurs.

Dans notre département, tournent déjà de très nombreuses éoliennes, certaines très proches de nous, d'autres plus éloignées. Si dans l'avenir, une commune voisine accepte l'installation de ce type de machines sur son territoire, à seulement quelques dizaines de mètres des limites de notre finage, **nous aurons les mêmes inconvénients visuels sans en avoir les retombées fiscales et économiques** (voir chapitre consacré à ce sujet).

Je viens d'apprendre avec stupéfaction qu'un projet éolien sera créé juste derrière chez moi (Soulaunoy) sans consultation de votre électorat avec juste décisionnaire vous et vos conseillers municipaux qui pour la majeur partie ne sont pas logés aux alentours du fameux projet.

Mettre les barbisiens au pied du mur et ne rien dire sur ce projet est irrespectueux de votre part. Nous ne savons pas combien d'éolienne, quelle hauteur etc... Rien n'a été dit sur ce sujet mais tout est effectué dans notre dos. Cela n'est pas la définition d'une démocratie. Il aurait été judicieux d'en informer les habitants surtout pour un projet d'une telle envergure. Par votre silence envers la population et ne mettant dans le secret que vos conseillers, vous redoutiez sûrement la fronde de certains barbisiens sur ce projet, et bien elle est là et bien fondée.

Je réitère une fois de plus que le Conseil Municipal que j'ai l'honneur de présider n'a pris aucune décision et surtout que je ne l'ai jamais sollicité pour délibérer sur un projet de ce type.

Pour qu'un projet soit débattu et éventuellement accepté par un conseil municipal, il est nécessaire que celui-ci soit inscrit à l'ordre du jour d'une réunion, réunion qui se doit d'être annoncée au minimum 3 jours francs à l'avance par voie d'affichage ou dématériali-

sée (je fais toujours les deux..!). La délibération, ainsi prise dans la légalité des institutions (*Code Général des Collectivités Territoriales*) *C.G.C.T.*), pour devenir exécutoire devra encore :

- Faire l'objet d'un compte rendu,
- Être transmis au service du contrôle de l'égalité (services de la préfecture) qui s'assurent que les décisions prises sont conformes aux Lois de la République.

Bien évidemment tous les conseillers municipaux ne résident pas à Soulaunoy, mais par un heureux hasard issu des urnes, nos trois hameaux sont représentés à peu prés équitablement. Ce qui revient à dire qu'un projet quel qu'il soit, n'obtiendrait jamais la majorité s'il n'était voté que par les seuls élus d'un seul hameau.

Une précision, mais je suis certain qu'il s'agit d'une malencontreuse faute de frappe, les habitants de Barbuise sont des **BARBUISIENS** ...pas des BARBISIENS..!

J'ai nullement l'impression d'avoir manqué de respect à qui que ce soit. Informer la population, sans avoir pris la peine de communiquer au préalable avec les conseillers municipaux régulièrement élus par l'ensemble des électeurs eut été irrespectueux envers eux, les institutions et le suffrage universel, socle de toute démocratie.

La réunion à l'origine de ce tapage ne fut qu'une réunion de commission municipale élargie à l'ensemble du conseil, uniquement destinée à un premier niveau information, réunion à l'issue de laquelle je n'ai pas sollicité le moindre avis.

Les auteurs du mail ont tout à fait raison, ce genre de projet, suscite toujours de nombreuses controverses, et de farouches oppositions. Je ne l'ignorais nullement (voir mon propos introductif). Depuis quelques années, en notre beau pays, quels que soient les projets, aéroport, autoroute, lignes T.G.V. même une caserne de pompiers à Ploeren dans le Morbihan (*Ouest-France du 03-03/2023*), ont vu de nombreux opposants crier leur indignation.

Savez-vous ce que comporte un projet éolien et la création d'une ou plusieurs éoliennes ?

Votre village est-il vraiment cher à vos yeux? Pourquoi ce projet? Juste une histoire d'argent sur une courte durée?

Saviez-vous que pour savoir si un terrain est viable, il faut effectuer des forages avec forcément de gros véhicules de chantier empruntant nos petites routes de campagnes, occasionnant donc des dégradations car le bitume ne pourra supporter de tels passages ; dérangeant par la même occasion la faune (renards, sangliers, lapins, chevreuil...) mais également des nuisances sonores pour les habitants des environs et surtout la sécurité routière de notre village déjà mis à mal par plusieurs chauffards (dossier que vous connaissez déjà).

Personnellement, je dois bien reconnaître, que je n'ai jamais construit d'éoliennes, mais pour avoir construit la salle polyvalente et le restaurant scolaire, j'imagine bien que des projets de ce type, et c'est heureux, vont faire l'objet d'une étude des sols et de travaux conséquents ne serait-ce que pour en garantir la sécurité.

Il est écrit : « *Votre village est-il vraiment cher à vos yeux* ? » Je répondrai à cette interrogation en forme de jugement, par une autre interrogation : Pensez-vous que je passe tout ce temps en notre mairie pour profiter du confort de mon siège de bureau?

La sécurité routière, est un vrai problème, mais depuis quelques années certains rendent les élus responsable de tout y compris de la vitesse des véhicules, voir des stationnements pour le moins fantaisistes et quelques fois dangereux des parents qui viennent rechercher leurs enfants à la sortie des écoles....

Vous ne pouvez pas miser « La carte de l'écologie » car la construction d'une seule éolienne et son implantation a un impact carbone très élevé. Cela nécessite

- Des forages : nuisances sonores perturbant la faune si nombreuse mais également les riverains.
- Un aménagement du site d'implantation avec obligatoirement des modifications de route qui devront être agrandies abimant la faune et la flore par la même occasion même si certaines mesures seront prises.
- Des travaux de terrassement, occasionnant des nuisances sonores importantes et une pollution des sols
- La construction de la fondation de l'éolienne avec utilisation de matériaux polluant les sols alors que les agriculteurs selon vos dires sont passés au bio.
- *Et le raccordement au réseau électrique une nouvelle fois pollution des sols.*

Émissions de CO2

(kgCO2e/kWh)

0,006

0,006

0,0141

0,0156

0,418

0,73

1,06

Énergie électrique

Centrale nucléaire

Eolien terrestre

Eolien en mer

Centrale gaz

Centrale fioul

Centrale charbon

Centrale hydraulique)

Le conseil municipal, comme moi-même, n'avons jamais indiqué ou mentionné que nous misions sur la carte de l'écologie.

Toute activité humaine, génère du carbone y compris la fabrication d'une paire de baskets ou l'utilisation d'un vélo électrique (selon l'ADEME un vélo électrique émet sur l'ensemble de son cycle de vie environ une dizaine de gramme de CO² par kilomètre parcouru). Bien évidemment, les travaux d'excavation, le transport des matériaux, l'installation du mât, des pales, de la nacelle, puis le démantèlement de l'ensemble vont avoir une empreinte carbone non négligeable. Pour être tout à fait objectif, il est indispensable de comparer les sources d'énergie entre-elles. Voici les conclusions d'une étude publiée sur le site : https://climate.selectra.com/fr/empreinte-carbone/energie. A noter que Greenpeace, qui ne peut-être taxé d'être un site gouvernemental, publie des chiffres très proches de ceux-ci.

Comme nous pouvons le constater, l'énergie éolienne sur l'ensemble de la filière n'est pas la mieux

placée ni la plus mal.

Le nucléaire et l'hydraulique arrivent largement en tête. Pour le nucléaire, qui est la source d'énergie la plus importante et la plus fiable, il faut aussi tenir compte que la France dépend de l'étranger pour son approvisionnement en uranium indispensable pour produire le combustible des 56 réacteurs des centrales. Depuis juin 2001 plus aucune mine d'uranium, n'est en exploitation sur le territoire national.

L'hydraulique demeure une source d'énergie *verte* fort intéressante, mais pourrait-on encore, de nos jours, construire des barrages et inonder des vallées entières comme à Bort les Orgues sur la Dordogne ou à Serre-Ponçon sur la Durance ? Je ne crois pas, il n'est à citer, à titre d'exemple, la très vive contestation autour du projet dit *Rhônergia* en amont de Lyon (source France

info Auvergne-Rhône-Alpes) dont l'enquête publique s'est achevée ce 29 février.

Je n'ai jamais affirmé que *les agriculteurs passaient au bio*....Je me souviens seulement d'avoir dit que l'agriculteur, exploitant notamment la parcelle AK 102, lieu-dit le Tripied, m'avait informé de son intention de se convertir à l'agriculture biologique...Pas les.... un.....!

Cela a un impact sur la biodiversité, par exemple les oiseaux avec des espèces protégées comme le busard cendré. Sachez que les pales d'une éolienne représentent un réel danger pour nos oiseaux qui ne les distinguent pas lorsqu'elles sont en rotation. L'implantation d'éoliennes n'est donc pas envisageable lorsque dans nos champs des rapaces dont le busard cendré ont déjà été observés. De notre jardin, avec peut-être prochainement une vue sur une ou des éoliennes, nous ne pourrons donc plus observer également les oiseaux migrateurs. Leurs trajectoires étant vers le projet de votre parc éolien.

Les nuisances sonores que produisent les éoliennes. La première est due au sifflement que produit l'air dans les hélices et la deuxième est le grincement engendré par la rotation des différents éléments mécaniques.

Comme toute altération du milieu naturel et activités humaines, la construction puis l'exploitation d'une éolienne a un impact sur la biodiversité. Oui, les éoliennes peuvent tuer des oiseaux, en particulier des grands migrateurs. Pour évaluer ce risque, des études sont réalisées en amont par des naturalistes reconnus comme les techniciens de l'Association Nature du Nogentais (A.N.N.). Les relevés issus des obser-

vations sur le terrain précisent, en amont des projets, les espèces en présence et leur statut (migratrices, hivernantes ou nicheuses), et proposent, si nécessaire, des mesures d'accompagnement afin de réduire ou compenser les effets négatifs.

A toutes fins utiles, voici les conclusions de la L.P.O (Ligue pour la protection des Oiseaux) association dont les prises de position envers la défense de l'avifaune sont jugées plutôt radicales, https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/energie/eolien/impact-sur-la-biodiversite

Le nombre de cas de collisions constatées est extrêmement variable d'un parc à l'autre et apparaît relativement faible au regard de l'effort de prospection mis en œuvre : 37 839 prospections documentées ont permis de retrouver 1 102 cadavres d'oiseaux. L'estimation de la mortalité réelle (prenant notamment en compte la durée de persistance des cadavres et le taux de détection) varie selon les parcs de 0,3 à 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an, des résultats comparables à ceux obtenus aux Etats-Unis (5,2 selon Loss et al, 2013) ou au Canada (8,2 selon Zimmerling et al., 2013).

Ce n'est pas l'hécatombe annoncée dans le mail ni dans le tract distribué. Les principales causes de mortalité des oiseaux, loin derrière les pratiques culturales, sont les collisions avec les voitures, les baies vitrées et les lignes à haute tension, mais je reconnais que c'est une donnée à ne pas négliger au même titre que l'impact sur certaines espèces de chiroptères (chauves-souris) non abordé dans le mail.

Mais également des baisses de prix sur l'immobilier car les gens qui veulent habiter à la campagne, veulent la tranquillité et la beauté de nos paysages.

Nous avons connaissance également dans les environs d'un chemin Gallo-Romain, normalement la loi n'autorise pas l'implantation d'éolienne dans les environs.

Quels sont vos intérêts d'accepter un tel projet dans un village tranquille? Juste un aspect pécunier pour baisser un peu les impôts locaux sur une courte durée? Sachez que la rente d'un parc éolien au niveau communal n'est que de 5 ans alors qu'une éolienne à une durée de vie de 25 à 30 ans. Les impôts augmenteront obligatoirement dans 5 ans avec des éoliennes en prime. Nous ne voyons pas que notre intérêt, justement nous la jouons collectif nous pensons à la nature et la beauté de nos paysages ruraux si cher à nos yeux mais également à la qualité de vie de nos enfants dans les milieux ruraux, qui seront comme nous à la recherche de tranquillité et de paysages harmonieux et non défigurés par des éoliennes.

Une étude de l'A.D.E.M.E (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) publiée notamment par le journal les Echos, le site Immoprêt et sur le site QUE CHOISIR https://www.quechoisir.org/actualite-immobilier-et-eoliennes-un-impact-quasi-nul-n101496/ conclut :

L'étude se compose d'une étude quantitative sur plus de 1 million de transactions immobilières réalisées entre 2015 et 2020 et d'une enquête de terrain dans 20 communes situées à moins de 5 km d'une éolienne. Résultat, l'impact de l'éolien est nul à plus de 5 km et il est très faible plus près, de l'ordre de – 1,5 % sur le prix du mètre carré, soit infiniment moins que les marges de 10 à 20 % sur l'estimation des biens immobiliers en milieu rural! Dévaluations fantaisistes: Cet impact minime apparaît par ailleurs comparable à celui d'autres infrastructures, telles que pylônes électriques ou antennes relais. « L'étude permet de confirmer que les biens situés à proximité des parcs restent des actifs liquides, l'éolien ne bloquant pas les ventes, assure l'A.D.EM.E Les dévaluations systématiques de l'ordre de 20 % ou plus parfois évoquées par la presse sont fantaisistes et ne correspondent à aucune réalité.

OUI, une baisse de l'immobilier peu exister mais là aussi, très en dessous des 30 % figurant dans le tract distribué.

Il existe effectivement un chemin appelé chemin gallo-romain qui serpente entre les communes de Barbuise, Plessis Barbuise et La Villeneuve au Chatelot et qui franchit la Noxe au lieu-dit la Horgne. Rien n'indique que ce chemin n'a pas changé de place au cours des siècles par contre, ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas classé au titre des monuments historiques (sur Barbuise, seul le dolmen de Frécul bénéficie de cette protection). A noter aussi que l'emprise de ce chemin, dans un passé récent, fut en partie utilisée lors de l'enfouissement de la canalisation de gaz (dit Arc de Dierrey).

Voyons maintenant les aspects pécuniers ou plus exactement fiscaux et économiques.

- Je n'ai jamais promis une baisse des impôts, j'ai simplement écrit dans le dernier N° de votre Barbuise infos, page 9, en parlant de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire : « Si dans l'avenir notre village dispose de nouvelles ressources, que celles-ci soient en partie affectées à ces services afin que les familles aient un prix de repas tout à fait abordable ».
- Les recettes issues de l'implantation d'une éolienne ont en général deux origines ;
 - 1. Une convention passée entre l'exploitant de l'éolienne et la collectivité, pour la durée l'exploitation qui prévoit une somme d'environ 10 000.00 € par machine,
 - 2. La fiscalité qui comprend la Taxe Foncière (T.P), la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) et l'Imposition Forfaitaire, sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R). Le produit des 2 premières taxes est difficilement évaluable, par contre le produit de l'I.F.E.R. par éolienne est de 8.16 € par kilowatt de puissance installée au 1er janvier de l'année d'imposition. Soit pour une machine de 2 Mégawatt 15 720.00 € qui se répartissent entre le département 30%, la Communauté de Communes 50 %, la commune 20 %, soit 3 144.00 €. Là aussi ces sommes, comme tous les produits fiscaux, sont garantis par l'Etat et sont versés dés la première année de raccordement au réseau jusqu'à sa déconnexion, soit effectivement pour 25 ou 30 ans pas 5 ans comme annon-cé. (https://www.collectivites-locales.gouv.fir/finances-locales/imposition-forfaitaire-des-entreprises-en-reseau).

Cette durée de 5 ans mentionnée dans le mail reçu en mairie est peut-être issue d'une confusion entre les ressources fiscales et économiques et les offres de certains exploitants de parc éolien qui proposent aux habitants d'une commune un abonnement spécifique, susceptible de leur faire économiser 400.00 € sur leur facture d'électricité à concurrence de 50 % du montant total et annuel.

L'éolienne est une source d'énergie renouvelable mais très controversée aux vues des éléments cités plus haut. Je ne vois donc pas l'intérêt de gagner quelques euros sur nos impôts et de détruire de l'autre côté la beauté et la tranquillité de notre village.

Notre paysage est déjà très défiguré avec énormément d'éoliennes dans les environs avec une centrale nucléaire pas très loin mais également des carrières dont vous avez prolongées la durée de vie pourquoi abîmer encore un peu plus la nature pour ne récolter que quelques euros sur une durée de 5 ans

Je ne peux que confirmer que l'énergie éolienne est très controversée.. la preuve.. ! Mais c'est aussi vrai pour le nucléaire pourtant fort utile, mais qui nous engage pour des durées infiniment plus longues.

Oui je reconnais volontiers l'impact visuel des éoliennes sur le paysage, l'aspect esthétique, comme je l'ai déjà dit est tout à fait recevable mais c'est une donnée subjective qui est propre à chaque individu.

Il est affirmé que **j'avais prolongé la durée de vie de carrières**....Un maire ne dispose nullement de cette prérogative, Le Code de l'environnement dévolue cette possibilité au seul Préfet au terme d'une enquête publique. (Art L515-1 du Code de l'environnement).

Si, dans le texte ci-dessus, il est question de la carrière de craie, il est bon de préciser que celle-ci n'est pas sur le territoire de Barbuise mais pour partie sur la commune de Villenauxe la Grande et pour partie sur celle de Montpothier. Cette carrière a fait l'objet d'une enquête publique du 22 août au 21 sept 2022 ouverte dans les 2 communes précitées et annoncée comme il se doit, à Barbuise par mail et affichage du 13 juillet 2022. Votre Conseil Municipal, et c'est bien le seul, a formulé un avis par délibération du 22 juillet 2022, (Barbuise infos N° 46 page 4) avis favorable assorti de plusieurs recommandations relatives à la circulation des véhicules... et oui..! . Ces recommandations furent retenues par Monsieur le Commissaire enquêteur (site de la préfecture de l'Aube), En définitive, cette carrière a fait l'objet d'une autorisation (arrêté préfectoral du 27 mars 2023). Il est utile de préciser que cette carrière de craie (carbonate de calcium) est tout particulièrement destinée à produire un amendement totalement naturel destiné à réduire l'acidité de certaines terres cultivées.

Il est ajouté que *cela prouve bien que l'argent a plus d'importance que la nature à vos yeux.....* Ces propos sont à la limite de la diffamation....Je sais bien (aveu de l'autrice) qu'ils sont le fruit d'une réaction épidermique, mais quandmême transmis à la députée de la circonscription....! Deux réponses à cette allégation :

- A Barbuise, et c'est assez rare pour être souligné, vos élus, maire et maires-adjoints, ne prennent pas la totalité des indemnités qui leur sont dues (délibération du C.M. du 30 mai 2022, consultable en mairie et publiée dans le N° 42 de Barbuise infos). De plus, nous sommes nombreux à ne pas nous limiter à nos obligations d'élus mais à réaliser corvées et travaux afin de faire économiser quelques sous à notre commune...de tels propos sont affligeants et décourageants ..!
- Du 7 novembre au 16 décembre 2022, une enquête publique s'est tenue à Barbuise, mais aussi dans toutes les communes concernées, relative au **projet de création de la Réserve Nationale Naturelle de la Seine Champenoise** (mail et affichage du 27 octobre 2022). J'ai porté ce projet, tant au titre de la communauté de communes qu'au titre de la commune (voir la délibération du conseil Municipal du 10 décembre 2022, publiée dans le Barbuise Info N° 46, page 5). Je me dois aussi de préciser que les signataires du mail ne sont pas venus soutenir ce projet... Si cette rumeur d'éoliennes a pu convertir certaines personnes à la défense de l'environnement cela aura au moins servi à quelque chose.

Nous sommes contre le projet éolien et nous mettrons tout en œuvre légalement pour que ce projet n'aboutisse pas afin de protéger la tranquillité de notre village, la beauté de ses paysages et surtout de protéger une faune importante et une flore magnifique tel que des champs de coquelicots au printemps.

Nous sommes plusieurs habitants de Soulaunoy à être contre ce projet et nous utiliseront toutes les voies légales et recours afin de défendre la tranquillité de notre village que nous aimons tant.

A nos yeux, nous avons encore (Grand oublié d'internet, sécurité routière non prise en compte, et maintenant le projet éolien) la sensation que Soulaunoy sommes mis de côté par notre mairie, il faut bien un vilain petit canard au sein de Barbuise.

Si ce projet vous tient tant à cœur, nous ne savons pour quelle raison, puisque silence radio de votre côté. Faîtes votre projet ailleurs que sous nos fenêtres. Car nos fenêtres donnent sur un beau paysage de champs avec ses chevreuils, sangliers, renards que nous distinguons le matin, nous ne voulons pas dénaturé ce que la nature nous offre.

Est-il besoin de préciser, **plus exactement de réaffirmer qu'aucun projet n'est à l'étude**, mais que la Loi d'accélération des énergies renouvelables, nous fait obligations de définir des zones d'implantation ou de projets de production d'énergie renouvelable (pas seulement des éoliennes) pourraient être étudiés.

L'importance de la faune fait désormais appel à la notion de biodiversité, terme nouveau et trop souvent accommodé à toutes les sauces. La Biodiversité prend en compte la faune dans toutes ses composantes et la flore. L'on peut donc parler de la biodiversité d'un jardin, d'un terrain de football, d'un champ de céréales ou d'une zone humide. La biodiversité est donc partout mais sa richesse, sa diversité, varie considérablement en fonction des milieux étudiés. Un champ de céréales comportera que très peu de plantes en dehors de celles qui y sont cultivées, offrant par la même moins de nourriture et moins d'abris qu'une zone humide composée de prairies, de mares de fossés, bosquets et arbres de haute tige.

Je suis particulièrement heureux que l'on aime nos paysages, et que l'on s'intéresse à notre biodiversité infiniment plus riche que certains l'imaginent. Les sangliers, chevreuils renards et autres *lapins*, qui soit dit en passant devaient être des lièvres (confusion possible, ces deux espèces ont de grandes oreilles....!), se familiarisent très vite, trop vite, avec les milieux urbanisés.

Que dire de l'affirmation que le hameau de Soulaunoy est le village oublié, *le vilain petit canard de la commune de Barbuise*..... Si j'apprécie l'allusion littéraire au conte pour enfant d'Andersen ...je ne puis laisser affirmer une telle énormité ...Jugez plutôt :

- Oubliés d'internet...La commune de Barbuise, comme toutes les communes, n'est en aucun cas responsable des réseaux de communication. Les difficultés rencontrées de connexion à l'ADSL (réseau cuivre) étaient la conséquence des longueurs de câbles entre les répartiteurs, sous répartiteurs et les abonnés. Tout est rentré dans l'ordre quand le département, la région Grand-Est et la communauté de communes du Nogentais ont financé le réseau fibre (pour votre C.C. 3€, par habitant et par an pendant 4 ans,)
- La réhabilitation de la rue Roger Jérôme, dans sa partie départementale, a coûté à notre collectivité 44 461.08 € (compte administratif et compte de gestion 2017, Barbuise Infos N° 38 de juillet 2018).
- Depuis 2012 la salle polyvalente est à la disposition de l'ensemble des habitants de notre commune et de nombreux habitants de Soulaunoy, et c'est très bien comme cela, en ont bénéficié ou vont en bénéficier...
- La restauration et l'accueil périscolaire crées en septembre 2022 accueillent l'ensemble des jeunes élèves de notre regroupement pédagogique notamment ceux de Soulaunoy
- Hélas, mille fois hélas, mais l'extension de notre cimetière, dont le mur de clôture fut confié à un artisan de Soulaunoy, était indispensable pour recevoir en toute dignité les défunts de nos trois hameaux....

Tout comme les auteurs du mail, j'apprécie fort la beauté des champs de coquelicots mais, dieu merci cette plante n'est nullement menacée, sa graine est extrêmement persistante et, à la faveur des travaux, elle réapparaît là où nous pouvions la croire absente. Je ne dirais pas la même chose d'autres plantes messicoles comme le bleuet et surtout la nielle des blés, victimes des herbicides, statut malheureux qui ne peut être aggravé par les éoliennes.

J'ai entendu aussi à maintes reprises « La commune n'a pas besoin d'argent, elle a des excédents... » Cette affirmation est heureusement tout à fait vraie. L'excédent budgétaire dégagé fin 2023 s'élève précisément à 181 442.26 €. Cet excédent représente notre capacité d'auto-financement mais aussi notre fond de roulement. Lorsque, dans quelques semaines, nous voterons notre budget 2024, nous inscrirons des dépenses et des recettes, mais ces recettes ne seront peut-être versées qu'en fin d'année et c'est chaque mois que nous devons rémunérer notre personnel. Exemple : les subventions inscrites en recettes pour le restaurant scolaire, soit au total 124 214.16 € ne seront perçues qu'à la fin des travaux.

Il serait utopique de penser que notre commune roule sur l'or, la situation n'est pas catastrophique mais tous les voyants ne sont pas au vert :

- En été, le personnel est insuffisant pour réaliser un **entretien correct** de notre commune, en particulier depuis l'interdiction des produits herbicides efficaces que nous utilisions pour certains trottoirs et le cimetière,
- Dans deux ans, suite à mon départ, il sera certainement indispensable de **renforcer le secrétariat**, que j'assume en partie, en étant pratiquement chaque matin à la mairie.
- D'importants travaux de voiries restent à réaliser au sein des trois hameaux afin de sécuriser la circulation de tous les usagers, d'améliorer notre environnement et d'assurer un meilleur écoulement des eaux pluviales,
- Il faudra poursuivre l'entretien de nos bâtiments communaux en particulier de notre église qui, bien que pas classée au titre des monuments historiques, doit bénéficier de toute notre attention. Il n'est nullement question de religion mais de l'indispensable respect que nous devons à notre patrimoine.

Ne vous y méprenez pas, mon intervention, en accord avec l'ensemble du conseil municipal, ne fut en aucun cas de rédiger un plaidoyer pour l'énergie éolienne, mais la concrétisation de ma seule volonté de rétablir un minimum de vérités afin que chacun puisse juger objectivement.

En conclusion: Garant aussi de la cohésion sociale de notre village, je ne proposerai pas, lors de la délibération relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables, de secteurs ou l'implantation d'éoliennes pourrait être envisagée mais, comme nous ne pouvons par être contre tout et son contraire, je proposerai:

- La possibilité (pas l'obligation) aux propriétaires d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments et ceci sur la totalité de notre village.
- A la commune, d'étudier la pose de panneaux solaires sur la salle polyvalente et le restaurant scolaire,
- De réserver un accueil favorable aux promoteurs de fermes ou de parcs photovoltaïques qui souhaiteraient développer ce type d'énergie, quelle qu'en soit la forme, sur le finage de Barbuise, sous réserve bien sûr de l'accord des propriétaires à l'exclusion du périmètre de la Réserve Nationale Naturelle (R.N.N) et des zones Natura 2000.
- De favoriser l'installation de batteries de stockage d'énergie renouvelable dans un rayon de 200 m autour du poste source de Barbuise (implanté sur la commune de Plessis-Barbuise) là aussi, sous réserve de l'accord des propriétaires.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition, faites nous le savoir par tout moyen à votre convenance soit par courrier transmis ou déposé dans notre boîte à lettres, soit par mail à mairie.barbuise@wanadoo.fr, soit en venant noter votre avis et vos observations dans le registre ouvert à cette intention aux heures d'ouverture de votre mairie (Les personnes ayant déjà manifesté leur opposition aux éoliennes n'ont pas à le refaire, sauf si elles s'opposent aux propositions ci-dessus).

Le maire/Alain Boyer